



Procès-verbal de séance du 18 juin 2014

Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président, ayant reçu pouvoir de Sylviane Chaumont
Monsieur Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président, représentant DLVA
Monsieur Pierre SUZOR, 2^{ème} Vice-Président,
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la CCABV
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de DLVA

Etaient absents excusé :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant DLVA

Ordre du jour

Questions soumises à approbation :

- Approbation des PV du 13 février 2013
- Désignation des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents du Syndicat Mixte de Gestion
- Elections professionnelles du 4/12/2014 Création d'un comité technique et détermination du nombre de représentants titulaires
- Elections professionnelles d 4/12/2014 – Création d'un CHSCT et détermination du nombre de représentants titulaires
- Dossier de demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'action éducative en milieu scolaire pour l'année 2013/2014
- Modification du tableau des cadres d'emplois
- Annulation de poursuites de paiement d'une cotisation 2008/2009
- Réformes des rythmes scolaires
- Programmation artistique 2014/2015
- Prise en charge de cours de tuba auprès du Conservatoire d'Aix-en-Provence

Les membres du Comité syndical ont été convoqués à 14 heures. Le quorum étant atteint, la séance démarre à 14 heures.

❖ Approbation des PV du 13 février 2014

La directrice soumet à l'approbation les procès-verbaux des comités syndicaux qui se sont déroulés le 13 février concernant le débat d'orientation budgétaire et le budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-10 (18/06/2014) – Désignation des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents du Syndicat Mixte de Gestion

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, deux représentants des intercommunalités sur quatre ont été remplacés pour siéger au sein du Comité syndical :

- Madame Nadine VOLLAIRE remplacée par Monsieur Ambroise MAZAL pour la CCABV ;
- Monsieur Serge COLIN remplacé par Monsieur Pascal ANTIQ pour DLVA

Il est donc proposé de renouveler en qualité de vice-présidents du syndicat :

- Robert LAURENTI, 1^{er} vice-président
- Pierre SUZOR, 2^{ème} vice-président

Pierre SUZOR demande s'il n'est pas également nécessaire de désigner le Président du Syndicat. René MASSETTE explique que ce n'est pas le cas pour les conseillers généraux qui ont une délégation pour la durée de leur mandat. Le président fait partie du collège des conseillers généraux et sa désignation en qualité de Président court pendant toute la durée de son mandat de conseiller général: Le mandat de conseiller général ayant été prorogé d'un an par le Gouvernement, la désignation en qualité de Président est également prorogé d'un an.

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-11 (18/06/2014) – Elections professionnelles du 4/12/2014 Création d'un comité technique et détermination du nombre de représentants titulaires

La directrice informe les membres du Comité que les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale se dérouleront le 4 décembre prochain. Il est nécessaire de procéder à la création d'un comité technique compte tenu que l'effectif des agents est supérieur à 50 et de déterminer le nombre de sièges titulaires des représentants du Comité et des représentants du personnel. Il est proposé de fixer à 3 sièges le nombre de représentants du personnel à parité avec les représentants du Comité syndical.

Elle informe des différentes démarches entreprises en vue de cette élection : une réunion d'information avec l'ensemble du personnel a eu lieu en mai. Le 16 juin, une réunion d'information a également été mise en place avec les représentants syndicaux des unions départementales compte tenu qu'il n'existe pas de section syndicale au sein de l'établissement. Les modalités de scrutin retenues seront un bureau de vote principal à Digne-les-Bains, un bureau de vote secondaire à Manosque. Le vote par correspondance sera mis en place pour les enseignants.

Bernard SOURICE souhaite savoir si l'effectif de 50 est basé sur les équivalents temps plein.

Christine JOLY répond que l'effectif correspond aux personnes physiques qu'elles soient à temps non complet ou à temps partiel.

Ambroise MAZAL souhaite connaître les compétences du Comité technique.

Les représentants du Comité syndical seront :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| - Félix MOROSO, titulaire | René MASSETTE, suppléant |
| - Robert LAURENTI, titulaire | Pascal ANTIQ, suppléant |
| - Pierre SUZOR ; titulaire | Ambroise MAZAL, suppléant |

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-12 (18/06/2014) – Elections professionnelles d 4/12/2014 – Création d'un CHSCT et détermination du nombre de représentants titulaires

De la même manière que le CT, il est nécessaire de créer un CHSCT et de désigner le nombre de sièges titulaires. . Il est proposé de fixer à 3 sièges le nombre de sièges des représentants du personnel à parité avec les représentants du Comité syndical. Au niveau de la composition des représentants du Comité syndical, il est proposé de retenir les mêmes élus que pour le CT à savoir :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| - Félix MOROSO, titulaire | René MASSETTE, suppléant |
| - Robert LAURENTI, titulaire | Pascal ANTIQ, suppléant |
| - Pierre SUZOR ; titulaire | Ambroise MAZAL, suppléant |

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-13 (18/06/2014) – Dossier de demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'action éducative en milieu scolaire pour l'année 2013/2014

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DRAC concernant les interventions en milieu scolaire réalisées par les enseignants du Conservatoire. Pour l'année 2013/2014, le coût a représenté 63 049 €. Une subvention de 11 800 € est sollicitée.

Ambroise MAZAL souhaite savoir si les écoles du territoire dignois ont demandé des interventions au conservatoire dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Pierre SUZOR explique que pour Mézel, l'intervention du Conservatoire pour 2013/2014 était à titre expérimental puisque sa commune a été l'une des trois à appliquer dès la rentrée de septembre 2013 les nouveaux rythmes scolaires.

Eric Doucet explique que pour la rentrée 2014, le conservatoire ne pourra toujours pas intervenir car les nouveaux rythmes scolaires mis en place par la commune de Digne-les-Bains ne sont pas compatibles avec l'activité du Conservatoire. A partir de 16 heures 30, les élèves viennent prendre leurs cours et donc les enseignants sont indisponibles. Pour la Commune de Manosque, les créneaux horaires des activités périscolaires sont compatibles avec l'activité du Conservatoire, cinq enseignants interviendront.

Pierre SUZOR précise qu'il y a des animations ponctuelles au sein des écoles du territoire dignois.

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-14 (18/06/2014) – Modification du tableau des cadres d'emplois

Il est nécessaire de modifier le tableau des cadres d'emplois de la manière suivante :

- Suppression de 2 postes d'AEA principaux de 1^{ère} classe à 9 heures et 6 heures en discipline jazz ;
- Suppression d'un poste d'AEA principal de 2^{ème} classe 20 heures clarinette suite à l'avancement de grade à AEA principal de 1^{ère} classe de l'agent

- Création d'un poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 20 heures en accompagnement piano
- Création d'un poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 16 heures en danse jazz
- Création d'un poste de PEA à 16 heures en discipline violon

François MONIN suggère de ne pas spécifier le grade, 1^{ère} ou 2^{ème} classe, du cadre d'emploi des AEA dans le tableau. Il semble important au niveau de la lisibilité de croiser le cadre d'emploi PEA ou AEA avec la discipline et le nombre d'heures lors de la création d'un poste. Le fait de stipuler le grade de 1^{ère} ou 2^{ème} classe ne paraît pas utile.

Françoise Béringuier-Boyer estime qu'il est singulier de faire figurer la discipline car l'intitulé du poste dans la fonction publique territoriale est AEA principal.

Christine Joly explique que les concours organisés par le CNFPT pour l'enseignement artistique sont positionnés sur une discipline dans le cadre d'emploi de PEA ou AEA.

François Monin indique que le Conseil général positionne le cadre d'emploi A/B/C sur un « métier » sans pour autant préciser le grade.

Pierre Suzor trouve opportun la mention de la discipline accolée au cadre d'emploi, permettant aux élus ainsi un suivi de l'évolution de la discipline au travers de la gestion des postes.

Ambroise Mazal souhaite savoir s'il n'est pas intéressant de garder quelques postes en réserve.

Christine JOLY indique les remplacements suite à des arrêts maladies ne sont pas des créations de postes mais qualifiés de besoins occasionnels et qu'à ce titre il n'est pas nécessaire de positionner le remplaçant sur un poste vacant. Les besoins générant des créations de postes sont déterminés en juin pour la rentrée de septembre. De manière récurrente, le conservatoire recrute dans le cadre de sa programmation artistique des intermittents ou des enseignants d'autres conservatoires pour des spectacles et master classes tout en restant dans la notion de « besoin occasionnel ». Des contrats sont faits mais ces recrutements occasionnels ne nécessitent pas de création de poste.

François Monin précise qu'il peut y avoir un recrutement par contrat de 6 à 12 mois sans création de poste dans le cas par exemple d'un accroissement de travail dans une discipline. On reste toujours sur la notion de « besoin occasionnel ».

Félix Moroso rappelle qu'un poste vacant doit être budgétisé. Il est nécessaire d'avoir une gestion rigoureuse des postes.

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-15 (18/06/2014) –
Annulation de poursuites de paiement d'une cotisation 2008/2009

Une inscription 2008/2009 d'un montant de 317 € n'a pu être recouvrée. Il est donc nécessaire de procéder à une admission en non-valeur du titre n° 97 émis en 2008 et d'émettre un mandat d'un montant identique au compte 6451.

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-16 (18/06/2014) – Réformes des rythmes scolaires

La directrice explique que dans le cadre des rythmes scolaires, l'intervention des enseignants est sollicitée par certaines communes. Le temps de travail consacré aux interventions scolaires est un temps supplémentaire, que le Conservatoire ne peut pas prendre à sa charge. Il est donc proposé de demander un remboursement des heures effectuées dans les écoles aux communes.

Sylviane Chaumont indique qu'il est parfaitement normal que les communes financent et que ce n'est pas au Conservatoire à prendre en charge financièrement ces interventions.

François Monin précise qu'on peut aller jusqu'à 2 heures supplémentaires par semaine pour un AEA par exemple. L'heure supplémentaire est calculée sur la base du grade de l'enseignant. Françoise Béringuier-Boyer indique que la réforme implique que les écoles seront ouvertes le mercredi matin. Elle souhaite donc savoir si les cours conservatoire prévus le mercredi-matin pourraient être redéployés sur les écoles. Eric Doucet lui répond que c'est impossible compte tenu les heures du mercredi matin ont déjà été redistribuées sur les autres jours de la semaine.

*1 abstention de Pierre Suzor
5 votes pour.*

❖ Rapport n° R-2014-17 (18/06/2014) – Programmation artistique 2014/2015

La directrice présente la programmation artistique à l'avis du comité syndical.

Adopté à l'unanimité.

❖ Rapport n° R-2014-18 (18/06/2014) – Prise en charge de cours de tuba auprès du Conservatoire d'Aix-en-Provence

La directrice présente la prise en charge des cours du tuba du directeur adjoint.

Adopté à l'unanimité.

La séance est clôturée à 16 heures.

Félix MOROSO, Président	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président	
Pierre SUZOR, 2 ^{ème} Vice-Président	
Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseil général	
Sylviane CHAUMONT Conseil général	
Ambroise MAZAL CCABV	
René MASSETTE Conseil général	